

## **PROCÈS VERBAL DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022**

**Présents** : JG Masson, M Delattre, R Lemaire, D Roussel, R Blondel, G Pruvost, C Chrétien, V Lagache, G Jamez, A Defevre, B Fruleux, J Mouchon, T Ingelaere

**Absents** : N Gernez (procuration donnée)

- **PV du conseil municipal du 15 Septembre 2022**

Mr le maire présente le PV de la réunion du conseil du 15 septembre 2022.

Pas de remarques particulières.

Le PV est adopté à l'unanimité.

***Il est voté à l'unanimité des présents***

- **Adoption du plan de sobriété énergétique**

Mr le maire expose le contexte suivant :

Le contrat de fourniture d'énergie est actuellement passé avec le groupement d'achat de l'UGAP. Les prix sont réactualisés tous les ans et on peut craindre, tant sur l'électricité ENGIE et le gaz GAZ DE BORDEAUX, une forte hausse en 2023 pouvant aller du x2 au x3.

Ceci impactera notre budget de 20 000 € à 50 000 € suivant les hypothèses confirmées et notre maîtrise de la consommation.

Notre capacité d'autofinancement brute sera diminuée, même si nous ne serons pas en situation de déficit en budget de fonctionnement (actuellement une capacité > à 100 K€).

D'autre part, la commune cherche à réduire sa consommation énergétique et à limiter les pics de consommation quand les habitants ont justement besoin d'énergie.

Il convient d'adopter un plan de sobriété énergétique.

### **Déco de Noël**

Le conseil municipal des jeunes a proposé de limiter à un mois maximum les décorations de Noël (au lieu de 1 mois et demi les précédentes années).

Proposition de mettre en place le 5 décembre 2022 et de clôturer dès le 3 janvier 2023 sans attendre que les voeux du maire soient passés (cette année le 8 janvier).

### **Température**

Initialement prévu le 10 octobre 2022 : lancement du chauffage avec température de consigne -> finalement reporté, en raison d'une météo douce.

19° sur l'école et la mairie

18° sur la maison des associations et la salle du temps libre

15° sur la salle de sports.

On adaptera ensuite sur l'hiver en fonction des conditions météo extrêmes : mise en hors gel uniquement sur la STL et la salle de sport sur une semaine de température négative, par exemple.

T. Ingelaere propose de vérifier la programmation et le réglage de la température dans la maison des associations.

### **Eclairage public**

Proposition d'extinction sur la centralité du village de 23h à 5h comme dans les écarts.

Interpeller Vilogia, Proteram et la Faveille sur ce point pour savoir s'ils vont s'aligner ou s'ils n'ont pas prévu techniquement de type de programmation.

Prévoir une lettre d'information aux habitants.

Dans le cas de nécessité (réseau sursollicité) Enedis peut programmer des coupures, avec information à J-1 22 h. Si coupures au niveau du village complet, ce serait un délestage de 2h, entre 8h et 12h ou entre 18h et 20h. Une communication nationale sera faite prochainement.

R. Blondel souhaite poser la question à Api, de savoir si possibilité de repas froid en cas de coupure le matin (pas possible de réchauffer les repas) ou modifier les horaires de pause méridienne.

### ***Le plan est soumis au vote et voté à l'unanimité des personnes présentes***

- **Appel à Manifestation d'Intérêt portant sur la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal (CEP)**

Mr le maire présente l'AMI relatif au Conseil en énergie partagée qui est lancé en direction des communes de moins de 15 000 habitants (Fromelles non adhérente sur la vague 2) pour connaître leur intérêt pour une nouvelle campagne d'adhésion à ce dispositif (vague3).

Cela se présente sous la forme d'une aide à l'analyse pour savoir comment et où voir les postes à améliorer, et étudier également les pistes de subventions en cas de travaux.

R. Lemaire évoque une nouvelle intervenante sur notre secteur, connue par la FEAL, et assez dynamique.

Le coût est de 1.80 € par habitant (réindexé) pour la réalisation de l'état des lieux et la mise en œuvre du programme, si on décide d'adhérer au projet.

### ***L'appel à Manifestation d'Intérêt est soumise au vote et voté à l'unanimité des personnes présentes.***

- **AMI « objectif centralité »**

Mr le maire présente cet Appel à Manifestation d'Intérêt : Nouveau cadre partenarial de la MEL, de la CCI et de la CMA dont l'ambition est d'accompagner les communes dans la dynamisation de leur centre-ville/centre-bourg, ainsi que l'outil « **fond de concours commerce** » qui pourrait être actionné dans ce cadre, si toutefois la commune venait à acquérir tout ou partie d'un immeuble dans le but d'y implanter un local commercial.

Ce projet se déroule en plusieurs étapes :

1. Passer une délibération au conseil municipal
2. Déposer un dossier de candidature, afin d'intégrer l'AMI objectif centralité

L'important est de mettre en exergue les points saillants sur la commune.

**Axe 4 :** Renforcer l'attractivité et promouvoir une diversité et une densité d'usages et de services y compris d'une acceptation élargie qui intègre le commerce non-sédentaire et l'économie de proximité (équipements, services publics, offre culturelle, de loisirs, services de santé, ...). **C'est le point le plus proche de nos besoins et réflexions actuels.**

3. Réalisation d'une étude d'opportunité (CCI) et de faisabilité démontrant notamment le potentiel du projet et la non-concurrence de l'activité.

Il existe des activités non éligibles : pharmacies, secteur bancaire et assurances, agences immobilières, commerces de plus de 300m<sup>2</sup>, restauration rapide et services à la personne. V Lagache demande si un cabinet médical est éligible ?

Elle sera prise en charge par la MEL dès lors que la Ville candidate à l'AMI.

Elle est le préalable nécessaire à tout projet d'acquisition par la Ville de l'immeuble susvisé et pourra permettre d'alimenter le projet de tiers-lieux dans sa composante économique.

Cette dernière, pourrait notamment nécessiter des informations sur les flux (se rapprocher des services compétents pour obtenir le taux de fréquentation du Musée de la Bataille de Fromelles), la Maison paramédicale pourrait aussi transmettre des informations sur le taux de fréquentation et la provenance des flux (habitants ou extérieurs à la Commune).

En fonction, des résultats de cette étude d'opportunité, si un tiers lieux est avéré et/ou une/des activité(s) commerciale(s), nous étudierons collectivement les modalités de saisine du fonds de concours et accompagnerons, le cas échéant, la Ville dans la recherche de porteurs.

4. En fonction des résultats de l'étude de faisabilité, étude financière avec notamment la demande de mise en œuvre du fonds de concours.

Mr le maire attire votre attention sur le fait que la candidature de la Ville ne vaut pas acceptation systématique du dossier fonds de concours.

**Ce fond de concours « commerce »** a pour but le maintien et/ou le développement du commerce de proximité et l'accompagnement des études préalables (gratuites)

Il permet une participation de la MEL à hauteur de 50% des dépenses éligibles HT avec un plafond à 50 000 € par projet de : création, rénovation, aménagement d'un local commercial. Ce montant peut être porté à 80 000 € dans les cas suivants : premier commerce de proximité ou maintien du dernier commerce, projet situé en politique de la ville, projet intercommunal.

Voici les conditions de mobilisation du fonds de concours :

Délibération spécifique pour valider la saisine du fonds de concours (la MEL et la commune devant avoir des délibérations concordantes).

- À quel(s) enjeu(x) du fonds de concours commerce de proximité répond votre projet ? (possibilité d'en citer plusieurs)

- o pallier les défaillances de marché, dès lors que le libre jeu de la concurrence ne permet pas ou n'est plus suffisant pour maintenir l'attractivité et le bon fonctionnement économique et urbain du centre-ville ;
  - o faire effet de levier, en intervenant sur certains locaux commerciaux bien ciblés pour susciter d'autres opérations puis une transformation du centre-ville ;
  - o maintenir la mixité fonctionnelle et la diversité de l'offre commerciale en évitant la mono-activité, la standardisation et la trop grande spécialisation des établissements ;
  - o maintenir un tissu commercial de qualité dans les quartiers politique de la ville ;
  - o contribuer au maintien du dernier commerce ou à l'installation du premier commerce.
- Localisation du projet (adresse du local, du terrain), description du site/du local (superficie, état général...)
  - Calendrier prévisionnel de réalisation
  - Partenaires identifiés, co-financeurs
  - Budget prévisionnel de l'opération et principaux postes de dépenses
  - Des porteurs de projet sont-ils déjà identifiés ? Sinon, quelles sont les pistes pour détecter le futur preneur ?

La commune cherche à redynamiser l'offre de commerce et de service en son centre, connecté à l'offre de service public (école, médiathèque, maison paramédicale et musée). Il convient de définir le potentiel du bâtiment sis au 16 rue de l'église : commerce, tiers lieu, cabinet médical etc ...

Mr le maire propose l'adhésion de la commune à l'AMI (axe 4) et la préparation du dossier de candidature.

***L'appel à Manifestation d'Intérêt est soumise au vote et voté à l'unanimité des personnes présentes.***

- **PLH3 : Programme local de l'habitat**

Mr le maire expose l'analyse de la situation du village : peu de logements vacants dans la commune

2 programmes en cours, les lotissements de la Pommeraie et de la Faveille, quelques parcelles aux 4 vents.

Mr le maire expose, pas de remarques, un avis favorable est donné.

***La délibération est soumise au vote et voté à l'unanimité des personnes présentes***

- **RAM Wepp iti**

Mr le maire explique la situation actuelle du RAM.

Il est constaté le retrait de 3 communes Don, Furnes et Beaucamps Ligny. Il reste donc 8 communes et un seul salarié pour animer le RAM.

Il faut envisager la redéfinition des créneaux pour maintenir le fonctionnement du RAM.

Fromelles dispose actuellement de deux ateliers par mois.

Une possibilité pour Fromelles est de passer à un atelier en plus. Prise en charge de 40 % du budget par la CAF.

Pour Fromelles, quelle serait notre position, entre 0 et 3 ateliers, que déciderait on ? Si arrêt du Ram ?

R. Blondel évoque le souci de blocage de la salle d'évolution pour un 3<sup>ème</sup> atelier à l'école. L'arrêt de cette animation doit être réalisé impérativement à 11h pour préparer la cantine scolaire.

La question est posée sur le renouvellement des assistantes maternelles dans les communes ? Actuellement, on assiste plutôt à des ouvertures de mam ou de micro-crèches.

Volet coordination : la CAF nous a informés que nous pourrions bénéficier d'un(e) chargé(e) de coopération, à hauteur de 0.2 ETP : positionner Charlotte (financement de la CAF versé de 4800 €/an).

Le conseil municipal donne son accord de principe pour les missions de chargée de coopération.

- **Règlements cimetière et location salles STL, restaurant scolaire et salle de sports**

Modification du mode de règlement :

Plus de chèque au trésor public mais règlement directement sous forme de titre exécutoire.

Ceci est valable pour :

- Demande d'achat de concession cimetière
- Location de salle STL, resto scolaire et du chapiteau.

***La délibération est soumise au vote et votée à l'unanimité des personnes présentes***

- **MIT (Mission d'Intérim Territorial) du CDG59**

Convention avec le centre de gestion 59 et la commune, pour mise à disposition de personnel, pour renfort ponctuel ou remplacement des absences longues.

***La convention est votée à l'unanimité des présents***

- **Infos**

Participation aux Assemblées Générales des associations des élus

Manifestations

- 5 novembre 18h concert église
- 8 novembre : conseil d'école – réorganisation de l'aide aux devoirs
- 11 novembre cérémonie
- 26 novembre Inauguration salle de sports
- 3 Décembre téléthon

***Tous les sujets du jour ayant été abordés, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h55.***